



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-6-6-1

Séance du vendredi 12 juin 2020

### MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

**EXCUSEE :**

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019, relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 20 mars 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder aux 3 porteurs listés dans le tableau annexé à la présente délibération, une subvention dont le montant global s'élève à 24 410 € (20 660 € en investissement et 3 750 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- M. Alain GRAPPE ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 2<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller relatif à l'attribution de la subvention départementale de 3 750 € au titre du Gerplan à la Communauté de Communes de Guebwiller.
- Mme Monique MARTIN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster relatif à l'attribution d'une subvention départementale de 17 004 € au titre du Gerplan à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.
- M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 2<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du pays de Ribeauvillé relatif à l'attribution d'une subvention départementale de 3 656 € au titre du Gerplan à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité